



## DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR  
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex  
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03  
E-mail : [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)  
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

# BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL



La finale de la Coupe « Espérance » a vu la victoire de l'Olympique Montelais face à l'Etoile Sportive Boulbon, aux tirs au but (2-2 après le temps réglementaire), mercredi soir, au stade Badaffier de Sorgues.



La finale de la Coupe « Chabas » a vu la victoire du FC Entraigues-Althen face à l'Etoile d'Aubune, 2 buts à 1, jeudi après-midi, au stade Roumagoux d'Oppède.



La finale de la Coupe « Roumagoux » a vu la victoire de l'Entente Graveson face au Racing Club de Provence, 1 but à 0, jeudi après-midi, au stade Roumagoux d'Oppède.

# PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



**BULLETIN OFFICIEL**

**NUMERO 40**

**DU 10 Mai 2024**



## INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions. Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

### CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2023/2024

**LISTE DES CLUBS BENEFICIANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 du Statut de l'arbitrage.**

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2023/2024 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

SP. COURTHEZON JONQUIERES **U18R2**  
ST. MAILLANAIS - **D3**  
ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE  
FC TARASCON  
FA CHATEAURENARD **D1**  
SORGUES ESP **D2**  
VISAN JS  
BARTHELASSE US  
BEDARRIDES AS **U18D1**  
VELLERON SO  
VIOLES AVS

### LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIANT DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2023/2024

F.A. VAL DURANCE - **R2 et D2**  
AV.C. AVIGNONNAIS  
CAVAILLON ARC **D2 et U19D1**

## DISCIPLINE ET REGLEMENTS

### COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

#### **Réunion du Mardi 07 Mai 2024**

**Présents** : Mme GONDRAN Lina, GUEGAN Martine.

**En visio** : MM. CRESPIN Raymond, ROCHER Lionel.

**Excusés** : MM. ILAFKIHEN Tarik, STORCK Benjamin.

### **NOUVEAUX DOSSIERS**

DOSSIER N° 319 : CABANNES / AVIGNON US – U12 U13 Niv 3 du 20/04/2024



DOSSIER N° 327 : CAMARET AS / JONQUIERES SC – U15 AVENIR du 28/04/2024  
DOSSIER N° 328 : AVIGNON OUEST FC / VILLELAURE STOC – DISTRICT 4 05/05/2024  
DOSSIER N° 329 : NYONS FC / BEDARRIDES AS – DISTRICT 4 du 05/05/2024  
DOSSIER N° 331 : LES MINOTS DU VASIO / VILLENEUVE FC – DISTRICT 3 du 28/04/2024  
DOSSIER N° 333 : NOVES O / CAVAILLON ARC – DISTRICT 4 du 05/05/2024  
DOSSIER N° 334 : COURTHEZON JONQUIERES / AVIGNON US – U14 D2 du 04/05/2024  
DOSSIER N° 335 : VEDENE LE PONTET / AVIGNON OUEST FC – U19 D1 du 04/05/2024

## DOSSIERS EN ATTENTE

DOSSIER N° 246 : PIOLENC AS / NOVES – U15 D3 du 17/03/2024  
DOSSIER N° 330 : TOURAINE US – AVIGNON NOUEST FC – DISTRICT 3 du 28/04/2024  
DOSSIER N° 332 : OPPEDE MAUBEC LUBERON / MOLLEGES EYGALIERES – DISTRICT 3 du 05/05/2024

---

## RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

---

## IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

**Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.**

**La commission rappelle aux clubs U12 N1 et U13 N1 que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.**

---

DOSSIER N° 319 : CABANNES / AVIGNON US – U12 U13 Niv 3 du 20/04/2024

Vu l'état du dossier et la feuille de match du 20/04/2024

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort transmet le dossier à la commission Football Animation pour suite à donner.**

\*\*\*\*\*

DOSSIER N° 327 : CAMARET AS / JONQUIERES SC – U15 AVENIR du 28/04/2024

Vu la réclamation d'après match transmise par courrier électronique en date du 28/04/2024 par le club de CAMARET AS  
Cette réclamation porte sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs de l'équipe de COURTHEZON JONQUIERES,  
Au motif qu'un ou plusieurs joueurs seraient susceptibles d'avoir joué plus de la moitié des matchs en équipe supérieure de leur club.

La CSR juge en premier ressort la réclamation recevable en la forme.

Vu la réponse de COURTHEZON JONQUIERES

Attendu qu'après vérification des feuilles de match de l'équipe de COURTHEZON JONQUIERES 1 supérieure, il s'avère qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match n'a participé à plus de la moitié des matchs de l'équipe supérieure.

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit la réclamation non fondée et confirme le score acquit sur le terrain CAMARET AS – COURTHEZON JONQUIERES 1 à 3**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 328 : AVIGNON OUEST FC / VILLELAURE STOC – DISTRICT 4 05/05/2024**

Vu le courrier électronique du club de VILLELAURE STOC en date du 02/05/2024 qui précise :  
« L'équipe de VILLELAURE STOC ne sera pas présente à la rencontre du 05/05/2024 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,  
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à VILLELAURE STOC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 329 : NYONS FC / BEDARRIDES AS – DISTRICT 4 du 05/05/2024**

Vu le courrier électronique du club de BEDARRIDES AS en date du 04/05/2024 qui précise :  
« L'équipe de BEDARRIDES AS ne sera pas présente à la rencontre du 05/05/2024 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,  
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à BEDARRIDES AS (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 331 : LES MINOTS DU VASIO / VILLENEUVE FC – DISTRICT 3 du 28/04/2024**

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M. KAABOUNI Yassin, capitaine de MINOTS DU VASIO  
Cette réserve porte sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs de l'équipe de VILLENEUVE FC.  
Au motif que plus de 3 joueurs du club de VILLENEUVE FC sont susceptibles d'avoir participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure de leur club.

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique en date du 29/04/2024, reprenant les termes de la réserve.

La CSR juge en premier ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure de VILLENEUVE FC ;  
Il s'avère que les joueurs ci-dessous ont participé à plus de 10 rencontres

- BROWN MATHIS (11 matchs)
- CHERIFA BILEL (23 matchs)
- PAULIN CLEMENT (20 matchs)
- PAULIN OLIVIER (19 matchs)

**Par ces motifs,  
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à VILLENEUVE FC pour en porter bénéfice à MINOTS DU VASIO**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 333 : NOVES O / CAVAILLON ARC – DISTRICT 4 du 05/05/2024**

Vu sur la feuille l'annotation de l'arbitre Monsieur CECCHINI Thierry :

« Arrêt de la rencontre à la 60ème minute pour cause de blessures de 3 joueurs du club de NOVES O, cette équipe s'est retrouvée en nombre insuffisant de joueurs (7 sur le terrain) : j'ai arrêté la rencontre sur le score de 0 à 13 ».

**Par ces motifs,  
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à NOVES O (article 159 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 334 : COURTHEZON JONQUIERES / AVIGNON US – U14 D2 du 04/05/2024**

Vu sur la feuille l'annotation de Monsieur AOULAD AHMED Yassin, arbitre officiel :

« Arrêt de la rencontre à la 72ème minute pour cause de blessures d'un joueur et d'une exclusion d'un joueur du club de AVIGNON US, cette équipe s'est retrouvée en nombre insuffisant de joueurs (7 sur le terrain) : j'ai arrêté la rencontre sur le score de 11 à 0 ».

**Par ces motifs,  
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à AVIGNON US (article 159 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

Vu sur la feuille l'annotation Monsieur ROUX Vincent, arbitre officiel :

« Arrêt de la rencontre à la 65ème minute pour cause de blessures de 3 joueurs du club de VEDENE LE PONTET, cette équipe s'est retrouvée en nombre insuffisant de joueurs (7 sur le terrain) : j'ai arrêté la rencontre sur le score de 0 à 10 ».

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à VEDENE LE PONTET (article 159 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

## **COMMISSION GENERALE D'APPEL**

### **MODALITÉS DE RECOURS**

Les décisions prises par la Commission Générale d'Appel en 2<sup>ème</sup> instance peuvent être frappées d'appel en 3<sup>ème</sup> et dernière instance auprès de la COMMISSION GÉNÉRALE D'APPEL DE LA LIGUE MÉDITERRANÉE, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 70,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Toutefois, en ce qui concerne les mesures administratives prises par la Commission des arbitres, la Commission Générale d'Appel juge en second et dernier ressort. Dans ces cas de figure, la présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification.

La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport.

## **Réunion du Jeudi 02 Mai 2024**

**Présents :** Mme SANCHEZ (Présidente) – MM. BOIX, LECHELLIER

**Excusé (s) :** MM. ARNAUD, CUILLERAI, FERRIGNO, GIELY, IFAOUI, SCHNEIDER, VILLALONGA

### **DECISIONS**

#### **AFFAIRE N°22 : Appel d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements en date du 17/04/2024.**

Appel recevable du club du **RC PROVENCE**, reçu par courrier en date du 22/04/2024, de la décision de la Commission des Statuts et Règlements du 17/04/2024, parue le 18/04/2024, BO N°37, uniquement en ce qu'elle décide, : « Pour le dossier N°283 : **RC PROVENCE / A. GOULT ROUSSILLON – U18 D1 du 06/04/2024** (...) La CSR jugeant en premier ressort (...) donne un match de suspension à DUPLAN Lucas à compter du 22/04/2024 pour avoir participé à un match alors qu'ils étaient suspendus ».

Après rappel des faits et des procédures  
Jugeant en appel et deuxième ressort.

#### **Après audition de :**

**M. François PEREZ, Représentant pour RC PROVENCE**

#### **Après avoir noté les absences excusées de :**

**M. Lucas DUPLAN, pour le RC PROVENCE**

**M. Richard GIBERT, Président pour A. GOULT ROUSSILLON**

Après étude des pièces versées au dossier,

Considérant que la parole est donnée à M. PEREZ, représentant du **RC PROVENCE**, qui note que le club a accepté la décision concernant la perte du match susvisé par pénalité, au bénéfice de l'équipe adverse.

Que l'appel porte sur la situation de M. DUPLAN. M. PEREZ précise que le joueur a été sanctionné de quatre matchs de suspension dont un avec sursis à compter du 18/02/2024 et était bien qualifié au regard du calendrier pour prendre part à la rencontre précitée.

Considérant l'analyse du calendrier de l'équipe U18 D1 du **RC PROVENCE** qui confirme les dires de M. PEREZ, notamment en comptant le match de Coupe U19 Grand Vaucluse disputée par l'équipe U18 D1.

Que la Commission note que le sort de la rencontre n'est pas l'objet de l'appel, au regard de la présence d'un autre joueur suspendu sur cette rencontre.

Considérant ainsi que la Commission décide d'infirmer la décision de la Commission des Statuts et Règlements, et applique les conséquences de ces constatations.

**Par ces motifs,**

**La Commission Générale d'Appel décide :**

**1/ D'INFIRMER la décision de la Commission des Statuts et Règlements, et décide de rétablir M. Lucas DUPLAN dans ses droits.**

2/ De mettre les frais d'appel à la charge du club appelant, le RC PROVENCE.

La Présidente de séance  
Mme Jacqueline SANCHEZ

La secrétaire de séance  
M. Auguste BOIX

## ACTIVITÉS SPORTIVES

### COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

#### Réunion du Lundi 06 Mai 2024

**Présents** : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, NICOLAS

**Excusé** : M. RANC

#### SECTEUR CHAMPIONNAT

##### D2 :

Le match N° 26501625 : VENTOUX SUD / VAL DURANCE du 12/05 se jouera à 14h

##### D3 :

Le match N° 26502428 : BARTHELASSE US / ST SATURNIN non joué le 1er Mai, devra se jouer en semaine au plus tard le 18/05/2024.

##### D4 :

Le match N° 26505230 : GADAGNE / LES VIGNERES du 12/05 se jouera à 11h, stade Pierre MOLLAND.

Le match N° 26539314 : MORNAS SO / MJC V BOLLENE du 08/05 se jouera à 18h30.

#### SECTEUR COUPE

##### Coupe Grand Vaucluse

La finale de la Coupe Grand Vaucluse du 18/05 à PERTUIS initialement prévue à 19h00 est décalée à 19H30 à la demande du club organisateur.

### COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

#### Réunion du Mardi 07 Mai 2024

**Présents** : MM. GARCIA, BOCHET, ABEILLE. Mme NICOLAS.

**Excusé** : M. DANY.

#### SECTEUR CHAMPIONNAT

DIVISION	N°MATCH	EQUIPE	EQUIPE	DATE
U19D1	26807551	LES ANGLÉS EMAF	ISLES BC	08-mai
U19D1	26854461	CALAVON	PROVENCE RC	
U18D1	26856217	DENTELLES	ST SATURNIN	08-mai
U18D1	26854456	PIOLENC AS	CALAVON	08-mai
U18D1	26854505	CALAVON FC	ST SATURNIN	
U17D2/A	27678162	ST SATURNIN US	MONTEUX 2	08-mai
U17D2/A	27678159	DENTELLES	ROGNONAS	08-mai
U17D2/A	27678191	GRAVESON	GOULT	
U17D3/B	27678451	ISLE BC 2	APT JS	19-mai



U16D1	26621531	CALAVON FC	AVIGON OUEST	
U16D2/A	26905377	VILLENEUVE FC	NYONS FC	26-mai
U16D2/A	26905437	LMDV	ETOILE D'AUBUNE	19-mai
U16D2/A	26905426	VILLENEUVE FC	ETOILE D'AUBUNE	08-mai
U16D2/A	26905440	NYONS	FCEA	05-mai
U16D2/A	26905435	SCJ 2	MONTEUX 2	08-mai
U15D2/B	27710769	LES ANGLES EMAF	ST DIDIER PERNES 2	19-mai
U15D3/B	27720802	ST SATURNIN	PIOLENC	15-mai
U15D3/C	27720877	LA TOUR D'AIGUES 2	ROGNONAS	19-mai
U14D2/A	26904514	PROVENCE RC	LUBERON SC	25-mai
U14D2/A	26904517	PROVENCE RC	ST DIDIER PERNES 2	08-mai
U14D2/A	26904596	DENTELLES	CAMARET	
U14D2/A	26926387	DENTELLES FC	VELLERON SO	08-mai
U14D2/A	26926068	MONTEUX FEMININ	VILLENEUVE FC	08-mai
U14D2/B	26926391	SCL	VELLERON	
U14D2/B	26904828	AVIGNON US	LES ANGLES EMAF	
U14D2/B	26904856	AVIGNON CFC	CAVAILLON	08-mai
U14D2/B	26904857	VILLENEUVE 2	LES ANGLES	08-mai

### U17 D2 :

Le match N° 27678159 : DENTELLES FC 1 / ROGNONAS SC 1 est reporté au 19/05/2024

### U15 D2 :

Le match N° 27720503 : SARRIANS COM 1 / ETOILE D'AUBUNE 1 est reporté au 17/05/2024 à 10h30.

## SECTEUR COUPE

### COUPE GRAND VAUCLUSE

#### Fête Maurice Vinas à PERTUIS

11h00 – Finale Grand Vaucluse U14  
13h00 – Finale Grand Vaucluse U16  
15h00 – Finale Grand Vaucluse U17  
17h30 – Finale Grand Vaucluse U19  
19h30 – Finale Grand Vaucluse SENIOR  
*Horaires à confirmer*

Finale Grand Vaucluse U15 le 25/05/2024 à VAISON LA ROMAINE

### COUPE AVENIR

#### U17 :

½ Finale à jouer le 19/05

F.A. VAL DURANCE 16 / PERTUIS USR **ou** PERTUIS USR / ST JEAN GRES FONTV. 16  
NYONS F.C. 16 / O. MONTELAIS 16

#### U15 :

MALAUCENE RG 1 / F.C. FEMININ MONTEUX 1 à jouer le 15/05  
SCJ 2 / U.S. ST SATURNINOISE 1 à jouer le 19/05

### Challenge Louis Forno

Les finales se joueront le **Samedi 1er Juin 2024** à l'ISLE SUR LA SORGUE (Stade de Capucins)

Horaires prévues (à confirmer)

U14 à 11h00

U15 à 14h00

U17 à 16h00

U19 à 18h00

## **ARBITRAGE**

### COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

## Réunion du Vendredi 03 Mai 2024

**Présents** : MM. Jean Daniel COLLEMAN (Président), Fouad BOUAISS, Chaïb KINNOUS, Loïc DE CASTRO SILVA, Mohamed EZKIYOUH, Adil MOURABIT, Emile ROUIRE, Mourad ZEGHLI,

**Excusés** : MM. BEN MALEM Abdellatif, MAKECHOUCHE Youssef, VAN MEEL Alan & Mme Sarah SPALACCI.

**Visio** : Mme Sabah BADJI, Akim BEN AÏSSA

**Assiste** : M. Luc MAZEROI

**Reçus** : MME Claire BLANC, MM. LABIDI Fares, DGHOUGHI Icham, FATNASSI Balir

**ARBITRAGE CAMERA EMBARQUEE** : La CDA demande aux arbitres officiant avec la caméra embarquée de nous adresser systématiquement un rapport.

Nous invitons également les clubs à nous faire un retour.

**Les GoPro doivent impérativement être de retour au district le mardi soir au plus tard.**

## PROCHAINE CDA 10 MAI 2024 18h00

### ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES LE 31 MAI 2024 ESPACE DION A MORIERES LES AVIGNON

La Commission départementale des Arbitres souhaite rendre hommage à Vincent Martinez, grand monsieur récemment décédé. Sa gentillesse et son dévouement resteront dans nos mémoires.

Toutes nos pensées vont à sa famille et ses proches.

Nous adressons également nos pensées aux victimes de l'incendie de Valréas, survenu mercredi dernier. Il s'agit de membres de la famille d'un collègue arbitre, et nous tenons à leur exprimer notre soutien en cette période difficile.

La CDA met en place une cagnotte pour aider la famille touchée par cette tragédie. Pour ceux qui souhaitent participer, vous pouvez vous rapprocher de la CDA ou de la comptabilité.

Merci pour votre solidarité et votre générosité.

### RAPPEL AUX ARBITRES :

*Pensez à enregistrer et valider vos rapports sur le compte FFF, trop d'oublis encore à ce jour.*

**Les arbitres convoqués en commission de discipline ou appel disciplinaire, peuvent demander à être assistés par un membre de la CDA. Il leur suffit d'envoyer un mail dès connaissance de la convocation au secrétariat du district qui transmettra.**

**TERRAINS IMPRATICABLES** : Nous rappelons aux arbitres, que même si la priorité est de mener les rencontres à leur terme, il est de votre devoir de prendre en compte la préservation des terrains.

*En cas de doute sur la praticabilité de l'aire de jeu, vous ne devez pas débiter la rencontre, établir et envoyer votre rapport si possible avec photos.*

**RAPPEL PEREQUATION** : La CDA rappelle que les frais d'arbitrage sont réglés via la péréquation, qu'en aucun cas (sauf coupe de France) les arbitres ne peuvent demander à être réglés directement par les clubs.

### RAPPEL NUMERO CONTRAIREMENTS 06 73 86 35 55

#### AVIS IMPORTANT AUX CLUBS :

La CDA peut répondre favorablement (dans la mesure du possible) à vos sollicitations concernant vos demandes spécifiques d'arbitres, dans la mesure où celles-ci nous parviennent au plus tard le lundi précédent la rencontre.

Merci de votre compréhension

#### Lecture et approbation PV du 26 Avril 2024

- PV approuvé à l'unanimité

#### COURRIERS OFFICIELS :

- **Monsieur ROUIRE Emile**, Reçu votre courriel, lu, pris note, suite sera donnée
- **Monsieur BOUYADMAREN Ez Eddine**, Reçu votre courriel concernant le retour positif concernant l'utilisation de la GoPro
- **Monsieur POIRSON Frédéric**, Reçu votre courriel, lu, pris note



- **Monsieur EZKIYOUH Mohamed**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **Monsieur CHFIRA Nordine**, Reçu votre courriel, lu, pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur MERZOUG Ilias**, Reçu votre courriel, lu, pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur VAN MEEL Alan**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **Monsieur DE CASTRO SILVA Ely**, Reçu vos remerciements pour votre désignation
- **Monsieur DE CASTRO SILVA Loïc**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **Monsieur DESOLA Cédric**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **Monsieur GHAJDAOUI ALAOUI Khalid**, Reçu vos remerciements pour votre désignation
- **Monsieur DAHBI Sami**, Reçu votre courriel lu pris note
- **Monsieur JAMALI Rayan**, Reçu votre courriel lu pris note
- **Monsieur RHAZALI Aimad**, Reçu vos remerciements concernant votre désignation en finale Grand Vaucluse
- **Monsieur CHFIRA Nordine**, Reçu votre courriel lu pris note, transmis service comptabilité
- **Monsieur LABIDI Rached**, Reçu votre courriel lu pris note, transmis service comptabilité
- **Monsieur HANTLAOUI Mohamed**, Reçu votre courriel lu pris note, transmis service comptabilité
- **Monsieur BONDOUMA Yanis**, Reçu votre courriel lu pris note, transmis service comptabilité
- **Monsieur MOUSSA Houmadi**, Reçu votre courriel lu pris note, transmis service comptabilité
- **Monsieur GARCHI Ouali**, Reçu votre courriel lu pris note
- **Monsieur MOUSSA Houmadi**, Reçu votre courriel lu pris note, transmis service comptabilité
- **Monsieur LOUCIF Sami**, Reçu votre courriel lu pris note, transmis service comptabilité
- **Monsieur LABIDI Fares**, Reçu votre courriel lu pris note, transmis service comptabilité
- **Monsieur DGHOUGH I Icham**, Reçu votre courriel lu pris note
- **Monsieur AOULAD AHMED Yassine**, Reçu votre courriel lu pris note, transmis service comptabilité
- **Monsieur FONSECA NASCIMENTO Gonçalo**, Reçu votre courriel lu pris note

#### COURRIERS CLUBS :

- **STADE CABANNAIS**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **SAINT DIDIER ESP. PERNOISE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **F.C. VIGNERES**, Reçu vos félicitations concernant le trio arbitral, Ms. Belabbaci Mohamed, Ikan Mohamed & Agzirin Zakaria
- **U.S. AUTRE PROVENCE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **STADE MAILLANAIS**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **FC SAINT REMY**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **F.C. NYONS**, Reçu vos félicitations concernant la prestation de M. Guenfoud Abdelali, ainsi que M. Depace Thomas, transmis aux intéressés
- **CFC AVIGNON**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans les meilleurs délais
- **A.S. PIOLENC**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible

#### COURRIERS DISTRICT :

- **SECRETARIAT**, Reçu votre courriel concernant le report de la coupe de l'Espérance au 08 mai 2024

#### CANDIDATURES :

- **BERAHHOU Mohamed**, Reçu votre candidature en qualité de tuteur/observateur, une réponse vous sera donnée dans les meilleurs délais

#### COURRIERS LIGUE :

- **LIGUE MEDITERRANNEE SERVICE INFORMATIQUE**, Reçu votre courriel, lu, pris note

#### CONTRÔLES :

La CDA rappelle que les contrôles seront effectués de façon inopinée, qu'une stricte application des règlements devra être respectée, toute personne se rendant coupable d'un manquement à l'éthique sportive, (divulgaration d'un contrôle par tout moyen que ce soit) se verra appliquer les sanctions prévues au règlement intérieur.

Les montées et descentes seront conformes au règlement intérieur et proportionnelles au nombre d'arrivées avec des descentes en cascade par catégorie.

## DESIGNATION ARBITRES FINALES DE COUPES

GRAND VAUCLUSE LE 18 MAI 2024 à Pertuis	
ARBITRE CENTRE	SAHBI JAMAL
A.ASSISTANT 1	GHAJDAOUI ALAOUI KHALID
A.ASSISTANT 2	ZAIM RACHID
QUATRIEME ARBITRE	RHAZALI AIMAD
COUPE ULYSSE FABRE LE 25 MAI 2024 à Vaison	
ARBITRE CENTRE	M'HAYA OMAR
A.ASSISTANT 1	EL HAMZAOU SAMIR
A.ASSISTANT 2	ROSIC IVAN
QUATRIEME ARBITRE	GALERAN CYRIL
ROUMAGOUX LE 09 MAI 2024 à Oppède	
ARBITRE CENTRE	ZEGHLI MOURAD
A.ASSISTANT 1	CACHEUX SEBASTIEN
A.ASSISTANT 2	BOURKOUNE AHMED
QUATRIEME ARBITRE	BAGHOU TARIK
ESPERANCE LE 08 MAI 2024 à Sorgues	
ARBITRE CENTRE	ZEGHLI ALAEDDINE
A.ASSISTANT 1	EL MOUSTAID BILEL
A.ASSISTANT 2	DEABJI ILIAS

U19 GRAND VAUCLUSE LE 18 MAI 2024 à Pertuis	
ARBITRE CENTRE	MASSOUAB RAYAN
A.ASSISTANT 1	IKAN MOHAMED
A.ASSISTANT 2	VAN MEEL ALAN
U19 AVENIR LE 1 JUIN 2024 à L'Isle-sur-la-Sorgue	
ARBITRE CENTRE	BOUAISS AMINE
A.ASSISTANT 1	GARCHI OUADI
A.ASSISTANT 2	BALLABACCI MOHAMED
U17 GRAND VAUCLUSE LE 18 MAI 2024 à Pertuis	
ARBITRE CENTRE	LUCAS HOORNAERT
A.ASSISTANT 1	EL HASSOUNI NORDINE
A.ASSISTANT 2	EL HASSOUNI ABDELLAH
U17 AVENIR LE 1 JUIN 2024 à L'Isle-sur-la-Sorgue	
ARBITRE CENTRE	HAKIMI MOHAMED
A.ASSISTANT 1	SEBGUI AYOUB
A.ASSISTANT 2	KOUARA NAIM
U16 GRAND VAUCLUSE LE 1 JUIN 2024 à Pertuis	
ARBITRE CENTRE	BENDOUMA YANIS
A.ASSISTANT 1	ZENASNI RAMDAN

COUPE CHABAS FÉMININES LE 09 MAI 2024 à Oppède	
ARBITRE CENTRE	VASSE GUILLAUME
A.ASSISTANT 1	HANTLAOUI MOHAMED
A.ASSISTANT 2	LACHACHTI SABASTIEN
COUPE AMITIE A 8 LE 01 MAI 2024 à Montfavet	
ARBITRE CENTRE	ROUX VINCENT
A.ASSISTANT 1	CHERGUIA AHMED
A.ASSISTANT 2	LABIDI RACHED
COUPE U15F à 8 LE 25 MAI 2024 à Vaison	
ARBITRE CENTRE	DIHA INAYA
A.ASSISTANT 1	MICHALLAK LEO
A.ASSISTANT 2	HAMIED SOHANE
COUPE GRIOLET U18F à 8 LE 25 MAI 2024 à Vaison	
ARBITRE CENTRE	M'HAYA NABIL
A.ASSISTANT 1	M'HAYA YOUSSEF
A.ASSISTANT 2	EFE MATHIEU

A.ASSISTANT 2	TADLAOUI MAHER YOUSSEF
U15 GRAND VAUCLUSE LE 18 MAI 2024 à Pertuis	
ARBITRE CENTRE	BOUCHENOUF MANSOUR
A.ASSISTANT 1	DE CASTRO SILVA LOIC
A.ASSISTANT 2	DE CASTRO SILVA ELY
U15 AVENIR LE 1 JUIN 2024 à L'Isle-sur-la-Sorgue	
ARBITRE CENTRE	GONCALO FONSECA
A.ASSISTANT 1	GUENFOUD ABDELALI
A.ASSISTANT 2	GUENFOUD MOHAMED
U14 GRAND VAUCLUSE LE 18 MAI 2024 à Pertuis	
ARBITRE CENTRE	MOKADMI AMIR
A.ASSISTANT 1	ALOULAD AHMED HAKIM
A.ASSISTANT 2	AOULAD AHMED YASSINE
U14 AVENIR LE 1 JUIN 2024 à L'Isle-sur-la-Sorgue	
ARBITRE CENTRE	EYMERY GIANNI
A.ASSISTANT 1	BOUBKARI ABID
A.ASSISTANT 2	BENMOUFFOK DJELLOUL

Le Président lève la séance à 21h30

## Réunion du Vendredi 26 Avril 2024

**Présents** : MM. Jean Daniel COLLEMAN (Président), Akim BEN AÏSSA, Fouad BOUAISS, Chaïb KINNOUS, Adil MOURABIT, Emile ROUIRE, Mourad ZEGHLI, Mme Sabah BADJI.

**Excusés** : MM. BEN MALEM Abdellatif, Loïc DE CASTRO SILVA, Mohamed EZKIYOUH, MAKECHOUCHE Youssef, VAN MEEL Alan & Mme Sarah SPALACCI.

**Reçus** : MM. Frédéric AYME, Jean Pierre SALVADOR, M. JACQUES (Mistral Académie)

**ARBITRAGE CAMERA EMBARQUEE** : La CDA demande aux arbitres officiant avec la caméra embarquée de nous adresser systématiquement un rapport.

Nous invitons également les clubs à nous faire un retour.

**Les GoPro doivent impérativement être de retour au district le mardi soir au plus tard.**

## PROCHAINE CDA 10 MAI 2024 18h00

## ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES LE 31 MAI 2024 ESPACE DION A MORIERES LES AVIGNON

### RAPPEL AUX ARBITRES :

Pensez à enregistrer et valider vos rapports sur le compte FFF, trop d'oublis encore à ce jour.

**Les arbitres convoqués en commission de discipline ou appel disciplinaire, peuvent demander à être assistés par un membre de la CDA. Il leur suffit d'envoyer un mail dès connaissance de la convocation au secrétariat du district qui transmettra.**

**TERRAINS IMPRATICABLES** : Nous rappelons aux arbitres, que même si la priorité est de mener les rencontres à leur terme, il est de votre devoir de prendre en compte la préservation des terrains.

En cas de doute sur la praticabilité de l'aire de jeu, vous ne devez pas débiter la rencontre, établir et envoyer votre rapport si possible avec photos.

**RAPPEL PEREQUATION** : La CDA rappelle que les frais d'arbitrage sont réglés via la péréquation, qu'en aucun cas (sauf coupe de France) les arbitres ne peuvent demander à être réglés directement par les clubs.

### RAPPEL NUMERO CONTRAIREMENTS 06 73 86 35 55

#### AVIS IMPORTANT AUX CLUBS :

La CDA peut répondre favorablement (dans la mesure du possible) à vos sollicitations concernant vos demandes spécifiques d'arbitres, dans la mesure où celles-ci nous parviennent au plus tard le lundi précédent la rencontre.

Merci de votre compréhension

#### Lecture et approbation PV du 19 Avril 2024

- PV approuvé à l'unanimité

#### COURRIERS OFFICIELS :

- **Monsieur NIVET Arnaud**, Reçu vos remerciements concernant l'accueil et l'état d'esprit des deux équipes (Cabannes & Oppède)
- **Monsieur VASSE Guillaume**, Reçu vos remerciements concernant l'accueil du club de Val Durance
- **Monsieur KACI Samir**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur CONSTANTIN Nicolas**, Reçu votre courriel, lu pris note, ainsi que les retours positifs du protocole et de la mise en place de la GoPro, la qualité de l'accueil du club de Val Durance, le Fair-Play des équipes de Val Durance & BC Isle (19 ans), Vedène-Le Pontet et Autre Provence
- **Monsieur EYMERY Gianni**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur BARUQUE Yoann**, Reçu votre courriel concernant le retour positif concernant l'utilisation de la GoPro
- **Monsieur MOKADMI Amir**, Reçu votre courriel lu pris note
- **Monsieur SALHI Mohamed**, Reçu votre courriel lu pris note

- **Monsieur DJELASSI Sofian**, Reçu votre courriel lu pris note
- **Monsieur BAFFIER Bruno**, Reçu vos courriels, lus pris note
- **Monsieur BENMOUFFOK Djelloul**, Reçu votre courriel lu pris note
- **Monsieur CHATI Samir**, Reçu votre courriel lu pris note, la CDA vous remercie pour les services rendus
- **Monsieur BOUYADMAREN Ez Eddine**, Reçu vos remerciements concernant l'accueil du club de Calavon FC
- **Monsieur YASSIN AOULAD Ahmed**, Reçu vos remerciements concernant l'accueil du club de Avignon CFC, ainsi que votre feuille de frais transmise au service comptabilité.
- **Monsieur BENDOUMA Yanis**, Reçu vos remerciements concernant l'accueil du club de Avignon CFC
- **Monsieur MOKADMI Amir**, Reçu vos remerciements concernant l'accueil du club de Avignon CFC
- **Monsieur BRICHARD Steve**, Reçu votre courriel lu pris note, transmis service comptabilité
- **Monsieur CHOPIN Corine**, Reçu votre courriel lu pris note
- **Monsieur ZENASNI Ramdam**, Reçu votre courriel lu pris note, suite sera donnée dans la mesure du possible
- **Monsieur HOONAERT Lucas**, Reçu votre courriel lu pris note
- **Monsieur IKAN Moussa**, Reçu votre courriel lu pris note, transmis service comptabilité
- **Monsieur EL HASSOUNI Abdellah**, Reçu votre courriel lu pris note
- **Monsieur DGHOUGHHI Hicham**, Reçu votre courriel lu pris note, transmis service comptabilité
- **Monsieur EL HASSOUNI Nordine**, Reçu votre courriel concernant le retour positif concernant l'utilisation de la GoPro
- **Monsieur MERZOUG Adnane**, Reçu votre courriel lu pris note, transmis service comptabilité
- **Monsieur CHELLAH Mehdi**, Reçu votre courriel lu pris note, transmis service comptabilité
- **Monsieur DESOLA Jules**, Reçu votre courriel lu pris note, transmis service comptabilité
- **Monsieur NIVET Arnaud**, Reçu votre courriel lu pris note
- **Monsieur NAAMANI Samir**, Reçu votre courriel lu pris note
- **Monsieur IKAN Mohamed**, Reçu votre courriel lu pris note, transmis service comptabilité

#### COURRIERS CLUBS :

- **Olympique Eyraguais**, Reçu votre courriel, lu, pris note, transmettons votre demande à l'intéressé
- **O. Barbentane**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **Etoile d'Aubune**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible.
- **F.C. Monteux Féminine**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **F.C. Saint Rémois**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible.
- **Saint Didier Esp. Pernoise**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible.
- **B.C. Islois**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **U.S. Planais**, Reçu vos remerciements à M. Mourabit Adil, concernant l'animation de l'atelier de sensibilisation à l'arbitrage
- **O. Barbentane**, Reçu votre courriel, lu, pris note, le nécessaire a été fait
- **U.S. Planais**, Reçu vos félicitations concernant l'arbitrage de M. Eymery Gianni, lu, pris note, transmis à l'intéressé.
- **O. Monteux**, Reçu vos félicitations concernant l'arbitrage de Mrs. Alaeddine Zeghli, Ayoub Sibgui & Gonçalo Fonseca Nascimento, lu, pris note, transmis aux intéressés.
- **U.S. Touraine**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible.
- **Stade Cabannais**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible.
- **ENT.J.Galia Graveson**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible.
- **F.C. Cheval Blanc**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible

#### COURRIERS DISTRICT :

- **Directeur Administratif**, Reçu votre courriel concernant le tournoi annuel de la gendarmerie, lu, pris note la CDA donnera suite dans la mesure du possible.  
Concernant les licences à point, le nécessaire a été fait.
- **Commission licence à points**, Reçu votre courriel, lu, pris note.
- **Secrétariat**, Reçu votre courriel, lu, pris note.
- **Compétitions**, Reçu votre courriel, lu, pris note.
- **CDA pôle tuteurs**, Reçu votre courriel, lu, pris note

#### CANDIDATURES :

- **BERAHHOU Mohamed**, Reçu votre candidature en qualité de tuteur/observateur, une réponse vous sera donnée dans les meilleurs délais

#### COURRIERS LIGUE :

- **LIGUE MEDITERRANNEE CTRA**, Reçu vos félicitations concernant le record d'arbitres en activité et formés
- **LIGUE MEDITERRANNEE CTRA**, Reçu votre courriel, lu, pris note (Stage formateur niveau 2)

#### TUTORAT :

**Pour toute demande de tutorat, merci d'adresser une candidature à la CDA**

#### CONTRÔLES :

**La CDA rappelle que les contrôles seront effectués de façon inopinée, qu'une stricte application des règlements devra être respectée, toute personne se rendant coupable d'un manquement à l'éthique sportive, (divulgarion d'un contrôle par tout moyen que ce soit) se verra appliquer les sanctions prévues au règlement intérieur.**

Les montées et descentes seront conformes au règlement intérieur et proportionnelles au nombre d'arrivées avec des descentes en cascade par catégorie.

Le Président lève la séance à 21h30

## Réunion du Vendredi 19 Avril 2024

**Présents** : MM. Jean Daniel COLLEMAN (Président), Akim BEN AÏSSA, Fouad BOUAISS, Loïc DE CASTRO SILVA, Mohamed EZKIYOUH, Chaïb KINNOUS, Adil MOURABIT, Emile ROUIRE. Mme Sabah BADJI,



**Excusés :** MM. BEN MALEM Abdellatif, MAKECHOUCHE Youssef, Mourad ZEGHLI, VAN MEEL Alan & Mme Sarah SPALACCI.

**Reçus :** MM. BARUQUE Yoann, RAMY Mostafa, BENMOUFFOK Djelloul, MOUSSA Houmadi

**ARBITRAGE CAMERA EMBARQUEE :** La CDA demande aux arbitres officiant avec la caméra embarquée de nous adresser systématiquement un rapport.

Nous invitons également les clubs à nous faire un retour.

**Les GoPro doivent impérativement être de retour au district le mardi soir au plus tard.**

## PROCHAINE CDA 26 AVRIL 2024 18h00

## ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES LE 31 MAI 2024 ESPACE DION A MORIERES LES AVIGNON

### RAPPEL AUX ARBITRES :

*Pensez à enregistrer et valider vos rapports sur le compte FFF, trop d'oublis encore à ce jour.*

*Les arbitres convoqués en commission de discipline ou appel disciplinaire, peuvent demander à être assistés par un membre de la CDA. Il leur suffit d'envoyer un mail dès connaissance de la convocation au secrétariat du district qui transmettra.*

**TERRAINS IMPRATICABLES :** Nous rappelons aux arbitres, que même si la priorité est de mener les rencontres à leur terme, il est de votre devoir de prendre en compte la préservation des terrains.

*En cas de doute sur la praticabilité de l'aire de jeu, vous ne devez pas débiter la rencontre, établir et envoyer votre rapport si possible avec photos.*

**RAPPEL PEREQUATION :** La CDA rappelle que les frais d'arbitrage sont réglés via la péréquation, qu'en aucun cas (sauf coupe de France) les arbitres ne peuvent demander à être réglés directement par les clubs.

### RAPPEL NUMERO CONTRAIREMENTS 06 73 86 35 55

#### AVIS IMPORTANT AUX CLUBS :

La CDA peut répondre favorablement (dans la mesure du possible) à vos sollicitations concernant vos demandes spécifiques d'arbitres, dans la mesure où celles-ci nous parviennent au plus tard le lundi précédent la rencontre.

Merci de votre compréhension

#### Lecture et approbation PV du 12 Avril 2024

- PV approuvé à l'unanimité

#### COURRIERS OFFICIELS :

- **Monsieur RAHIH Adam**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur SABIR Ismail**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur MOKADMI Amir**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Madame HAMIED Sohane**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur DESOLA Cédric**, Reçu votre courriel, lu pris note, une réponse vous sera donnée dans les meilleurs délais
- **Monsieur HAMNACHE Sidi Mohamed**, Reçu votre courriel concernant le retour positif concernant l'utilisation de la GoPro
- **Monsieur DE CASTRO SYLVA Ely**, Reçu vos remerciements concernant votre désignation
- **Monsieur MASSOUAB Rayan** Reçu votre courriel concernant le retour positif concernant l'utilisation de la GoPro
- **Monsieur KINNOUS Chaïb**, Reçu vos remerciements concernant l'accueil et la convivialité du club d'Avignon Ouest, vous concernant ainsi que le club visiteur.
- **Monsieur NIVET Arnaud**, Reçu vos remerciements concernant l'accueil et l'état d'esprit des deux équipes. Concernant votre demande, une réponse vous sera communiquée dans les meilleurs délais
- **Monsieur BOUSLA Yassine**, Reçu votre courriel concernant le retour concernant l'utilisation de la GoPro et vos remerciements à la CDA concernant votre désignation de ce Week-End
- **Monsieur RAMY Mostafa** Reçu votre courriel concernant le retour positif concernant l'utilisation de la GoPro
- **Monsieur ZAIM Rachid**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur AGZIRIN Zakaria**, Reçu votre courriel, lu pris note, ainsi que votre courriel concernant le retour positif concernant l'utilisation de la GoPro
- **Monsieur GARCHI OUADI**, Reçu votre courriel concernant l'accueil et l'état d'esprit des deux clubs (FC Villeneuve & Avenir Goult Roussillon)
- **Monsieur EL AFOUI Abdelmajid**, Reçu votre courriel concernant l'accueil et l'état d'esprit du club de Nyons
- **Monsieur NIVET Arnaud**, Reçu votre courriel concernant le retour positif concernant l'utilisation de la GoPro
- **Monsieur BOUYDMAREN Ez Eddine** Reçu votre courriel concernant le retour positif concernant l'utilisation de la GoPro
- **Monsieur KARA ALI Abess**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur ASIBALI Michel**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur EL HARANE Walid**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur CONSTANTIN Nicolas**, Reçu vos courriels, lus pris note, ainsi que les retours positifs du protocole, la qualité de l'accueil de Mme Bourbousson et le Fair-Play des différentes équipes dirigées de WE (Eyragues, Les Angles, US Avignon & USR Pertuis)
- **Monsieur JAMALI Rayan**, Reçu votre courriel concernant l'accueil des clubs de Cheval Blanc & Val Durance
- **Monsieur MOUSSA Houmadi**, Reçu votre courriel, lu pris note

#### COURRIERS CLUBS :

- **U.S. LACOSTOISE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **A.S. SAHUNE**, Reçu vos félicitations quant à la prestation de l'arbitre central Monsieur Hicham DGHOUGHY, transmis à l'intéressé.
- **SAINT DIDIER ESPERANCE PERNOISE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **PHENIX FEMININ CAVAILLON**, Reçu vos félicitations quant à la prestation de l'arbitre central Monsieur Zinedine YAHIA BENATTIA, transmis à l'intéressé.

- **U.S. LACOSTOISE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **R.C. PROVENCE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **U.S. CADEROUSSE**, Reçu vos courriels, lus, pris note
- **U.S.R. PERTUIS**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **AVENIR GOULT ROUSSILLON**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **F.C. CHEVAL BLANC**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **COMETE S. SARRIANS**, Reçu vos félicitations quant à la prestation de l'arbitre central Monsieur Abdellali GUENFOUD, transmis à l'intéressé.
- **AS RASTEAU**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **F.C. BOLLENE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **STADE CABANNAIS**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **C.F.C. AVIGNON**, Reçu vos félicitations quant à la prestation de l'arbitre central Monsieur Youssef M'HAYA, transmis à l'intéressé.
- **AC VEDENE LE PONTET**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous sera adressée dans les meilleurs délais
- **FC ENTRAIGUES**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **FC TARASCON**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous sera adressée dans les meilleurs délais

#### COURRIERS DISTRICT :

- **FOOT FEMININ**, Reçu vos courriels, lus, pris note la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **SERVICE COMPTABILITE**, Reçu vos courriels, lus, pris note
- **ALEXIS LACROIX FUTSAL**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **DIRECTEUR ADMINISTRATIF**, Reçu votre courriel, lu, pris note

#### CANDIDATURES :

- **BERAHHOU Mohamed**, Reçu votre candidature en qualité de tuteur/observateur, une réponse vous sera donnée dans les meilleurs délais

#### COURRIERS LIGUE :

- **LIGUE MEDITERRANEE CTRA**, Reçu votre courriel, lu, pris note (Désignations Week-End des 20 & 21/04)
- **LIGUE MEDITERRANEE CTRA**, Reçu votre courriel, lu, pris note (Stage formateur niveau 2)

#### TUTORAT :

**Pour toute demande de tutorat, merci d'adresser une candidature à la CDA**

#### CONTRÔLES :

**La CDA rappelle que les contrôles seront effectués de façon inopinée, qu'une stricte application des règlements devra être respectée, toute personne se rendant coupable d'un manquement à l'éthique sportive, (divulgarion d'un contrôle par tout moyen que ce soit) se verra appliquer les sanctions prévues au règlement intérieur.**

Les montées et descentes seront conformes au règlement intérieur et proportionnelles au nombre d'arrivées avec des descentes en cascade par catégorie.

Le Président lève la séance à 21h10